

Délibération n° 20230304-009

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 4 mars 2023

Objet : MODIFICATION DU
RIFSEEP

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
23 février 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 80
Pouvoir : 12
Votants : 92

Pour : 91
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(GUILLAUME Gérard)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, ROCHE Alain, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, FAURE Jérôme, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, COUPAT Sylvie, JEROME Christian, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves, NURY Jacques, GUELON René, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VIGNIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, HAYMA Eric

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LHERMET Florence, DOMINGO Marcel donne procuration à SABLONNIÈRE Didier, FANJUL José donne procuration à COUDUN Laurent, BELGARDE Joseph donne procuration à DUMAS Daniel, PINTE Emmanuel donne procuration à CHASSANG Jean-Pierre, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, MORISON Georges donne procuration à BONNET Grégory, FALGOUX Jean-Louis donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, MAS Gilles donne procuration à DEMAY André, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

MODIFICATION DU RIFSEEP

Le président rappelle que par délibérations en date des 05 novembre 2015 et 08 octobre 2022, la présente assemblée a mis en œuvre et modifié le RIFSEPP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaires, contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivant :

- Catégorie A (ingénieurs, attachés,...) – groupe 1 à groupe 4
- Catégorie B (techniciens, rédacteurs,...) – groupe 1
- Catégorie C (adjoints techniques, administratifs,...) – groupe 1 et groupe 2

Suite aux différents mouvements du personnel de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, il convient de modifier les fonctions/postes de la collectivité de la façon suivante :

IFSE :

Catégorie A				
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	PROPOSITION	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général		6 000,00 €	24 000,00 €
G2	Responsable administratif et financier		5 500,00 €	20 000,00 €
G3				
G4	Chargé de communication	Chargé de missions	4 800,00 €	12 000,00 €

Catégorie B				
G1	Responsable administratif et financier	Coordonnateur/Coordonnatrice administrative et / ou financière	3 600,00 €	11 000,00 €
G2				
Catégorie C				
G1	Comptable / Secrétaire administrative		1 800,00 €	11 340,00 €
G2	Adjoint administratif / secrétaire comptable		1 200,00 €	10 800,00 €

CIA :

Catégorie A				
GROUPES	FONCTIONS/POSTES DE LA COLLECTIVITE	PROPOSITION	MONTANT MINIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT	MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL PAR AGENT
G1	Directeur Général		1 800,00 €	4 200,00 €
G2	Responsable administratif et financier		1 500,00 €	3 800,00 €
G3				
G4	Chargé de communication	Chargé de missions	1 200,00 €	3 600,00 €
Catégorie B				
G1	Responsable administratif et financier	Coordonnateur/Coordonnatrice administrative et / ou financière	1 080,00 €	2 380,00 €
G2				
Catégorie C				
G1	Comptable / Secrétaire administrative		1 020,00 €	1 260,00 €
G2	Adjoint administratif / secrétaire comptable		840,00 €	1 200,00 €

Les autres conditions restent inchangées.

Le président propose au comité syndical :

- De modifier le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de références
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 mars 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
16 MARS 2023
SERVICE DE LÉGALITÉ